Political Science Review／No.14／June 2001／pp. 223-244

Le concept de la séurité et la pratique du maintien de la paix en Asie-Pacifique

TSAI Cheng-Wen*

Abstract

Bien que l'on soit entré dans le 21ème siècle, les problèmes historiques insolubles existent toujours comme la crise potentielle de la région, par exemple, le problème de la péninsule coréenne, la situation du détroit de Taïwan, les contestations territoriales dans la mer de Chine méridionale, la course aux armements nucléaires en Asie du sud etc.. Tous ces conflits latents peuvent à tout moment éclater et remettre en couse de la stabilité de la région.

De plus, l'accroissement rapide de la puissance de la Chine populaire, son intention d'imposer son hégémonie aux pays voisins et l'essor d'un nationalisme fanatique au sein de sa population, peuvent inciter la Chine populaire à adopter une politique aventuriste. Pour toutes ces raisons, le problème de la sécurité collective est devenu, depuis le début des années 90, l'une des préoccupations majeures de tous les pays de la région. Les milieux académiques et politiques ont proposé des interprétations variées du concept de la sécurité collective qui méritent d'être examinées car elles sont souvent différentes de l'interprétation traditionnelle de ce concept.

Ce rapport tente d'abord de présenter les différents concepts de sécurité, ensuite d'examiner comment ils sont appliqués par les pays intéressés en vue du maintien de la paix dans la région, enfin, d'évaluer en conclusion, l'efficacité des mécanismes mis en place ainsi que d'analyser certaines hypothèses sur les perspectives d'évolution possible de la sécurité dans la région.

---

*Professeur du Département de Sciences Politiques, Université Nationale de Taïwan.

En résumé, les efforts des pays en Asie-Pacifique se sont basés sur l'idée de sécurité coopérative et l'idée traditionnelle de sécurité pour entreprendre les mesures relatives au maintien de la paix. Au niveau bilatéral, les alliances et les rapports de partenariat stratégique sont les pratiques principales pour assurer la stabilité régionale. Au niveau multilatéral, les alliances multilatérales et le système de sécurité coopérative (l'ARF, le CSCAP, l'APEC, le PECC etc.) constituent le mécanisme principal de maintien de la paix. Hormis le mode des alliances traditionnelles, le régionalisme développé en Asie-Pacifique n'est pas nécessairement opposé à la mondialisation et le PECC a pu proposer le concept de « régionalisme ouvert » (opening regionalism) qui est devenu l'une des directives de la construction économique régionale. Cette idée conduira-t-elle à un régionalisme asiatique particulier tant en matière économique qu'au sujet de sécurité?

Keywords: comprehensive security, cooperative security, common security, Rapports de partenariat stratégique, Aspect bilatéral, Aspect multilatéral, ARF, APEC, CSCAP, PECC

Si la fin de la guerre froide est, aujourd'hui, une réalité en Europe, il n'en va pas de même en ce qui concerne la zone Asie-Pacifique. On constate que des conflits potentiels, qui ont pris naissance au cours de cette période de confrontation, existent toujours et continuent de représenter une menace pour la paix dans cette région: par exemple, le problème de la péninsule coréenne, la situation du détroit de Taiwan, les contestations territoriales dans la mer de Chine méridionale , la course aux armements nucléaires en Asie du Sud, etc. Tous ces conflits latents peuvent à tout moment éclater et remettre en causę la stabilité de la région.

De surcroît, l'accroissement rapide de la puissance de la Chine de Pékin, son intention d'imposer son hégémonie aux pays voisins et l'essor d'un nationalisme fanatique au sein de sa population, peuvent inciter les autorités de Pékin à adopter une politique aventuriste. Pour toutes ces raisons, le problème de la sécurité collective est devenu, depuis le début des années 90, l'une des préoccupations majeures de tous les pays de la région. Les milieux politiques et académiques ont proposé des interprétations variées du concept de sécurité collective qui méritent d'être examinées car elles sont souvent différentes de l'interprétation traditionnelle de ce concept. Aussi est-il important d'analyser la notion de sécurité collective dans le contexte particulier du maintien de la paix en Asie-Pacifique.

Ce rapport tente d'abord de présenter les différents concepts de sécurité proposés, ensuite d'examiner comment ils sont appliqués par les pays intéressés

en vue d'un maintien de la paix dans la région, enfin dan la conclusion d'évaluer, l'efficacité des mécanismes mis en place ainsi que d'analyser certaines hypothèses sur les perspectives d'évolution possible de la sécurité dans la région.

I- Différents types de concepts proposés en vue du maintien de la stabilité en Asie-Pacifique.

Le concept de sécurité peut être divisé en deux grandes catégories: le concept traditionnel et le concept extensif.

A- Le concept traditionnel de sécurité

En principe, la notion traditionnelle de sécurité se borne à la défense nationale et à la protection des citoyens dans une société déterminée. Elle se réfère à la politique militaire, au budget de la défense nationale, aux problèmes de sûreté, etc. Dans cette optique, la sécurité nationale est donc la capacité d'une nation de préserver son intégrité physique et territoriale et de garantir sa sûreté[1].

Jusqu'aux années 50, la politique de sécurité nationale n'a pris en compte que certaines données partielles de la politique étrangère, essentiellement en matière de politique d'alliances ou de diplomatie coercition. Jusqu'alors, donc, le concept traditionnel de sécurité se limite à la défense, au sens strict du terme.

Mais la sécurité nationale a, en fait, un sens beaucoup plus extensif. Elle requiert l'emploi de tous les moyens pour protéger les intérêts politiques et économiques vitaux dont la perte menacerait la vitalité et les valeurs fondamentales de l'Etat.

B- Le concept extensif de sécurité

Depuis les années 60, la notion de sécurité nationale s'est élargie; elle est passée d'un sens purement militaire à celui d'une politique étrangère globale. Elle a absorbé presque tous les domaines de la politique internationale: relations politiques, économiques, scientifiques, culturelles, juridiques, etc. La crise de l'énergie, en 1973, en particulier, a incité tous les pays à faire la liaison entre sécurité nationale et politique étrangère. Il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir une distinction artificielle entre les deux domaines.

---

[1] Amos A. Jordan & William J. Taylor, Jr., *American National Security* (Baltimore: The John Hopkins University Press, 1981) pp. vii-viii.

Il en est de même du concept de sécurité collective qui a également évolué, au fil du temps, d'un sens strictement militaire à un sens extensif.

La sécurité collective consiste à rassembler des pays dans un système d'alliance prévoyant que, au cas où l'un d'entre eux ferait l'objet d'une agression, tous les membres du systéme d'alliance se considéreraient comme également agressés et emploieraient la force contre le pays agresseur. Le systéme de sécurité collective de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies sont des illustrations de ce concept. L'objectif principal est la défense militaire.

On constate, toutefois, que la mise en oeuvre du système de la SDN ou de l'ONU rencontre de nombreux obstacles en raison de toutes ses implications politiques: problème de la souveraineté des Etats, problème juridique de la définition de l' "agresseur", etc. Pendant la période de la guerre froide, le système de sécurité collective de l'ONU a été presque paralysé par la confrontation entre l'Est et l'Ouest. Bien qu'après la guerre froide, les résultats du fonctionnement du système soient, dans certains cas, plus fructueux qu'auparavant, il n'est pas facile pour l'ONU d'intervenir dans tous les conflits.

Aussi, en Asie-Pacifique, les "politiques" et les "académiques" ont-ils évité d'élaborer un concept de sécurité collective du type de celui de l'ONU et en ont proposé une interprétation extensive qui englobe non seulement la dimension militaire mais aussi les aspects économique, politique, culturel, scientifique, etc. Cette évolution est en parfaite concordance avec le développement du concept de sécurité nationale. On peut distinguer tois conceptions différentes de la sécurité collective qui ont, toutes trois, adopté cette même orientation.

1- La sécurité compréhensive

La sécurité "compréhensive" ou sécurité "étendue" (comprehensive security) fut suggérée par les Japonais dans les années 70. L'idée essentielle est de reconnaître que la sécurité nationale consiste non seulement à renforcer la capacité de défense nationale du Japon, ou d'intensifier une coopération militaire étroite avec les Etats-Unis, ou de garantir la survivance de la nation, ou de protéger l'ordre social contre des menaces variées venant de l'extérieur, mais aussi d'assurer et de maintenir l'existence de l'Etat-Nation en mobilisant tous les moyens diplomatiques, militaires, économiques et autres[2]. En 1980, le Japon crée le Conseil de sécurité nationale étendue, dont la direction est assurée par des fonctionnaires du Ministère de l'économie car, hormis les dangers

---

[2] David B. Dewitt, "Concepts of Security for the Asia-Pacific Region", in Bunn Nagana & K. S. Balakrishnan ed., *The Making of a Security Community in the Asia-Pacific* (Kuala-Lumpur: Institute of Strategic and International Studies, 1994), pp.16-19.

éventuels qui pourraient venir de l'extérieur, des menaces économiques et écologiques pourraient affecter l'accès des Japonais au marché mondial ou conduire à l'expropriation des biens japonais et à l'exclusion des investissements japonais à l'étranger.

Les milieux académiques japonais ont considéré la notion de sécurité nationale compréhensive comme une étape du développement du Japon en matière de sécurité. Au cours de cette étape, les Japonais ont commencé à penser qu'ils devaient partager les responsabilités internationales avec les occidentaux. Ils ont donc tenté de s'émanciper de la politique d'auto-limitation en matière de défense nationale.

Quant aux pays membres de l'ASEAN, ils ont également adopté la notion de sécurité compréhensive, tant sur le plan national que sur le plan collectif, mais en lui donnant une signification encore plus large. Si les Japonais s'attachent plus aux menaces venant de l'extérieur, les pays de l'ASEAN ne limitent pas le concept de sécurité aux seuls facteurs externes mais l'étendent également à des facteurs internes comme les conflits ethniques, la stabilité politique et sociale, le développement économique, l'identité culturelle, l'idéologie, etc. En fait, ils insistent beaucoup sur la notion de "resilience" nationale qui accorde plus d'importance aux facteurs domestiques. Ils ont ensuite appliquée cette notion à la sécurité régionale en établissant un paralléle entre sécurité nationale et sécurité régionale: si tous les pays membres de l'ASEAN peuvent poursuivre avec succès leur développement national et surmonter leurs menaces internes, la "resilience" régionale pourrait se réaliser à travers l'engagement de tous les pays de tout faire pour éviter les conflits et de collaborer sur le plan régional. On peut ainsi observer que la notion de sécurité compréhensive s'applique non seulement à la sécurité nationale mais aussi à la sécurité collective.

2- La sécurité commune

L'idée de sécurité "commune" (common security), dont on trouve l'origine en Europe, fut une réponse à l'hostilité Est-Ouest et surtout à la dissuasion nucléaire stratégique pendant la période de la guerre froide. Tout comme la sécurité compréhensive, elle présente l'intérêt considérable de répondre non seulement aux menaces militaires mais aussi aux menaces non-militaires. L'essence de la sécurité commune s'appuie sur un système de sécurité collective plutôt que sur des alliances multilatérales ou bilatérales qui sont de nature rigide et antagoniste. L'idée de sécurité commune s'est constamment developpée et a gagné sa légitimité avec le succés de la CSCE (ou OSCE) qui a permis de jeter un pont entre l'Est et l'Ouest.

L'objectif principal de le CSCE est de promouvoir la coopération en matière de sécurité parmi les acteurs en l'absence d'un ennemi extérieur. La CSCE a créé une sorte de régime européen définissant des normes, des réglements et des principes en matière de sécurité et de droits de l'homme. Ce régime a été établi et appliqué par les acteurs

nationaux dont les intérêts ne sont ni tout à fait compatibles ni tout à fait antagonistes. Ce système de sécurité commune a évolué, depuis la fin des années 80, vers un système limité de sécurité collective.

La réussite de la CSCE a été proposée, à plusieurs reprises, au cours des années 80, comme l'exemple type de sécurité collective applicable aux pays d'Asie-Pacifique. MM. Mikhail Gorbachev, en 1986, et Gareth Evans, Ministre des affaires étrangères australien, en 1990, ont tous deux proposé d'organiser une conférence sur la coopération en matière de sécurité en Asie, de type CSCE[3]. Mais les pays membres de l'ASEAN, la Chine de Pékin, etc, se sont opposés à cette proposition. La raison principale de leur objection tient à la différence de situation, qu'ils jugent incompatible, entre l'Europe et l'Asie: on ne peut pas établir, selon eux, d'analogie entre les deux régions. Cependant, l'esprit de sécurité commune incarnée par la CSCE est suivi par tous les pays membres de l'ASEAN dans leurs efforts collectifs en matiére de sécurité régionale.

3- La sécurité coopérative

La sécurité "coopérative" (cooperative security)[4], proposée par le Ministre des affaires étrangères canadien, M. Joe Clark, en septembre 1990, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ONU, ressemble beaucoup à la notion de sécurité commune. Elle veut inclure tous les pays, qu'ils soient alliés ou adversaires, dans une structure leur permettant de dialoguer sur les problèmes pendants sans se limiter à la dissuasion et aux armes nucléaires. Elle met l'accent non seulement sur la dimension militaire mais aussi sur les éléments non-militaires.

Il y a, toutefois, des différences entre sécurité commune et sécurité coopérative. La première adopte une "approche progressive" (gradual approach) pour développer une institution multilatérale. La seconde a un caractère plus souple; elle prend en compte les arrangements existants dans le système d'équilibre des pouvoirs (balance of power) qui contribuent à la sécurité régionale et souhaite les maintenir pour garantir cette sécurité. Elle conduit aussi les institutions multilatérales à devenir plus favorables au développement d'une "doctrine de sécurité développée sur place" (homegrown security doctrine) qui pourrait être largement acceptée dans la région Asie-Pacifique.

En principe, l'idée de sécurité coopérative veut remplacer la structure de sécurité existant pendant la guerre froide par un système multilatéral ayant les caractéristiques suivantes: (i) la sécurité doit être une assurance qui ne repose pas seulement sur la dissuasion; (ii) elle doit au mieux remplacer ou au moins coexister avec les alliances

---

[3] *Ibid.*, p.25.
[4] *Ibid.*, pp. 29-33.

bilatérales; (iii) elle doit promouvoir également la sécurité militaire et la sécurité non-militaire. D'autre part, l'un des objectifs les plus importants de la sécurité coopérative est d'instaurer l'habitude du dialogue parmi les pays d'Asie-Pacifique. En outre, les organisations non-gouvernementales (ONG) pourront également jouer un rôle considérable dans les efforts de la diplomatie de la "seconde piste" qui permet de rassembler beaucoup plus de participants pour dialoguer ou négocier.

Des analyses précédentes, les concepts de sécurité en Asie-Pacifique peuvent être résumés comme suit:

a- ils mettent l'accent non seulement sur la dimension militaire mais également non-militaire de la sécurité;
b- ils attachent de l'intérêt aussi bien à la sécurité domestique qu'à la sécutité externe;
c- ils permettent aux pays d'Asie-Pacifique de développer et de faire coexister les institutions multilatérales et les alliances bilatérales;
d- ils invitent tous les pays à s'efforcer au dialogue et à rechercher la sécurité avec leurs adversaires;
e- ils étendent le contenu de la sécurité nationale à la politique extérieure et ils considèrent l'action des ONG en matière de sécurité en Asie-Pacifique comme la "seconde piste" de la diplomatie (track two diplomacy).

En bref, le concept de sécurité en Asie-Pacifique a été élaboré en fonction des particularités de la région et est illustré par la notion de sécurité coopérative.

II- Pratique du maintien de la paix en Asie-Pacifique.

Que la notion de sécurité soit mise en pratique dans la région Asie-Pacifique apparaît comme une évidence. On peut constater que les pays d'Asie-Pacifique ont entrepris d'indéniables efforts pour assurer leur sécurité régionale en suivant les orientations de la sécurité coopérative. Ces efforts peuvent être observés dans le domaine bilatéral et le domaine multilatéral.

A- L'aspect bilatéral

Nous avons déjà indiqué ci-dessus que le concept de sécurité en Asie-Pacifique permet de faire coexister les mécanismes bilatéraux et multilatéraux de sécurité. L'existence d'un système d'alliances bilatérales dans la région est clairement attestée. Mais on peut également souligner les efforts faits, indépendamment des alliances traditionnelles contre les adversaires potentiels, en ce qui concerne le développement de rapports particuliers entre ces adversaires potentiels, dénommés "rapports de partenariat stratégique".

1- Les alliances bilatérales

Bien qu'il existe différentes alliances bilatérales, nous examinerons trois groupes de traités d'alliance dont les parties prenantes sont les Etats-Unis, la Chine de Pékin et la Russie.

Les Etats-Unis, étant le principal pays sur lequel repose la stabilité de la région, ont conclu des traités d'alliance bilatérale de type classique avec les pays qui ont souscrit à une politique d'endiguement contre les pays communistes pendant la période de la guerre froide. Certains de ces traités d'alliance ont été abolis mais d'autres ont été, au contraire, affermis. Par exemple, les Philippines ont dénoncé l'accord sur l'utilisation de leurs bases militaires bien que ce pays ait signé, en 1952, un traité de défense mutuelle avec les Etats-Unis. En revanche, le traité de défense mutuelle E-U/République de Corée, conclu en 1954, et le traité de coopération mutuelle et de sécurité Japon/E-U, restent toujours valables et les mécanismes de l'alliance ont même été renforcés pour faire face à la nouvelle situation dans la région Asie-Pacifique.

En particulier, le traité d'alliance nippo-américain, dont les dispositions en matiére de gestion de crise ont été renforcées, vient d'être approuvé, cette année, par le Congrés américain et le Parlement japonais[5]. Ce traité constitue l'axe de la sécurité en Asie de l'Est. A défaut d'un système comparable à celui de l'OTAN, l'alliance nippo-américaine garantit une présence militaire américaine dans la région et peut donc dissuader un pays déterminé d'adopter une politique aventuriste. La Chine de Pékin proteste de toute son énergie contre ce traité qu'elle considére comme hostile, notamment en ce qui concerne le point stipulant que le Japon doit fournir toute l'assistance requise aux Etats-Unis au cas où une crise surgirait dans la zone allant du Japon à la mer de Chine méridionale; ce qui veut dire implicitement que les Etats-Unis et le Japon pourraient intervenir dans un conflit entre les deux rives du détroit de Taiwan. Etant donné que Pékin ne veut pas renoncer à l'emploi de la force armée pour annexer Taiwan, il manifeste son inquiétude sur les intentions réelles des deux pays. La Chine de Pékin considère cette alliance nippo-amèricaine comme faisant partie de la stratégie américaine d'endiguement dirigée contre elle, bien que les Etats-Unis et le Japon aient précisé aux autorités de Pékin que le traité ne visait pas d'adversaire présupposé. L'alliance nippo-américaine apparaît donc comme le principal instrument militaire pour le maintien de la paix en Asie-Pacifique.

Quant aux traités signés par la Russie ou la Chine, s'ils sont évidemment moins importants que le traité nippo-américain, ils jouent un rôle de "balancier" dans le système

---

[5] Le parlement japonais a adopté, le 24 mai 1999, une loi autorisant ses forces armées à soutenir les forces armées américaines en cas de crise régionale. Shingo Ito, "Japan passes law to strengthen US defense ties", *The China Post* (May 25, 1999), pp.1-2.

de l'équilibre des pouvoirs, par exemple les traités conclus entre la Russie et la Chine populaire, entre la Russie ou la Chine populaire et la Corée du nord. En raison du déclin de la Russie, la Chine populaire est devenue une puissance hégémonique dans la région Asie-Pacifique. Elle a signé des traités d'amitié et de coopération avesc les pays voisins comme la Birmanie, le Népal, le Pakistan, etc. D'une manière générale, tous ces traités ont contribué à renforcer le poids psychologique de Pékin dans le jeux de l'équilibre des pouvoirs entre grandes puissances, au niveau régional. Mais ils sont loin d'avoir l'importance de l'alliance nippo-américaine

Toutefois, ce qui préoccupe les pays de la région, ce sont les rapports de partenariat stratégique russo-chinois qui, en promouvant la coopération militaire entre Moscou et Pékin, peuvent aider la Chine continentale à moderniser ses armements et accroître sa puissance. Tout accroîssement de cette puissance constitue naturellement un facteur menaçant pour les pays voisins et pour la sécurité des pays de la région, d'autant que Pékin a montré explicitement sa volonté, s'il l'estime nécessaire, d'intervenir militairement dans la région; les tirs de missiles effectués au mois de mars 1996 près des côtes de Taiwan en sont une éclatante illustration.

2- Les rapports de partenariat stratégique

La notion de sécurité coopérative incite les pays à rechercher la sécurité avec les adversaires potentiels. Elle a ainsi conduit les pays à établir des rapports très souples en matière de sécurité: le partenariat stratégique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une alliance, il permet aux pays concernés certaines formes de collaboration en matière militaire et non-militaire.

Les Etats-Unis et le Japon ont établi ce type de partenariat avec la Chine populaire afin de pouvoir dialoguer et de créer éventuellement les conditions d'une confiance mutuelle[6]. C'est ainsi qu'ils ont des réunions régulières avec Pékin auxquelles participe la haute hiérarchie militaire et qu'ils échangent visites et missions militaires. D'autre part, leurs diplomates de haut rang tiennent également des réunions semblables pour des échanges de vue sur les problèmes de sécurité.

---

[6] A l'occasion de la visite de M. Jiang Ze-min, le président de la RPC, au Japon du 25 au 29 novembre 1998, Pékin et Tokyo ont diffusé, le 26 novembre, une déclaration conjointe dans laquelle les deux pays prennent l'engagement de s'efforcer de développer un partenariat en vue d'une coopération amicale et du maintien de la paix, in Central News Agency, *The Chinese World Almanac* (Taipei: CNA, 1999), p.837. C'est à la fin de 1997 que les Etats-Unis et la Chine Populaire ont établi, "face au 21ème siécle, des rapports constructifs de partenariat stratégique". Depuis lors, les deux pays ont intensifié les échanges de visites entre militaires de haut-rang et leur coopération en matiére de sécurité, in *ibid*., pp.656-657.

Les rapports de partenariat stratégique entre grandes puissances, même antagonistes, constituent ainsi le nouveau mode de maintien de la stabilité en Asie-Pacifique. Ce système de rapports, inclus dans la notion de sécurité "coopérative", peut certainement, aussi fragile soit-il, favoriser le maintien de la paix régionale.

B- L'aspect multilatéral

Il existe en Asie-Pacifique un système classique d'alliances multilatérales et un système qui ressort de la sécurite coopérative. Ce dernier est une sorte de forum de sécurité ressemblant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Hormis ces deux systèmes, les pays de la région poursuivent aussi une coopération économique multilatérale. Il est intéressant de souligner que la sécurité coopérative et la coopération économique multilatérale font une place aux efforts de la "diplomatie de la deuxième piste".

1- Les alliances multilatérales

En Asie-Pacifique, il y a deux alliances multilatérales dites classiques. La première est le Traité de sécurité Australie- Nouvelle-Zélande- Etats -Unis (ANZUS), conclu en 1952; la seconde est l'Association des nations du sud-est asiatique (ASEAN), créée en 1967.

L'ANZUS est l'instrument principal du maintien de la paix dans la région très étendue du Pacifique sud; c'est une alliance classique de défense multilatérale. Le traité stipule qu'au cas où un pays allié subi une agression dans la région Pacifique, les autres pays alliés sont tenus de prendre les mesures nécessaires, selon leurs dispositions constitutionnelles, pour lui venir en aide. A partir de 1984, le gouvernement travailliste de Nouvelle-Zélande a poursuivi une politique anti-nucléaire et a interdit la visite, dans ses ports, des navires américains pourvus d'armes nucléaires. Par conséquence, les Etats-Unis l'ont exclu de l'ANZUS en 1986[7]. Bien que les relations entre les deux pays se soient améliorées, la Nouvelle-Zélande n'a toujours pas rejoint l'ANZUS. Elle paraît d'autant moins pressée de le faire qu'elle reste attachée à sa politique de dénucléarisation et qu'en raison de la fin de la guerre froide, la Russie ne constitue plus une puissance menaçante dans le Pacifique sud.[8]

L'ASEAN n'est ni une alliance militaire, ni une organisation qui veut promouvoir une intégration économique régionale, mais les pays membres développent une coopération dans tous les domaines. Etant donné qu'ils veulent se maintenir en tant qu'entités propres et participer à la direction des affaires régionales, ils poursuivent une politique de "resilience" régionale qui s'efforce de maintenir des relations amicales avec toutes les grandes puissances en présence. Pendant la guerre froide, l'ASEAN a proposé l'idée de zone "libérale" (free zone) pour écarter les grandes puissances de toute tentation

---

7 *Ibid.*, p.610.

8 *L'Etat du Monde 1992* (Paris: Editions La Découverte, 1991), p.381.

d'intervenir dans le sud-est asiatique. Depuis la fin de la guerre froide, l'ASEAN s'est engagée dans la création d'un système de sécurité coopérative qui est incarné dans l'ASEAN Regional Forum (Forum régional de l'ANSEA - ARF). L'ARF, crée en 1994, réunit 21 pays membres en 1997. Il a comme principaux objectifs l'établissement de relations de confiance mutuelle et le maitien de la sécurité régionale par le truchement de la diplomatie préventive.

L'ASEAN joue un rôle de plus en plus important depuis que l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thailande sont devenus les cinq "tigres". Même si la crise monétaire a gravement atteint l'économie de ces pays à partir de la mi-97, les grandes puissances conservent toujours un intérêt marqué à l'égard de la situation de l'ASEAN. L'Europe, en particulier, ne manque pas de s'y intéresser: l'ASEAN et l'UE ont organisé chaque année, depuis 1997, un sommet Europe-Asie où les participants confrontent leurs points de vue dans les domaines militaire et économique. Toutefois, lors du deuxième sommet, qui s'est tenu à Londres du 3 au 4 avril 1998, les chefs d'Etats ou de gouvernements ont dû consacrer l'essentiel de leur temps à étudier les moyens de redresser l'économie des pays asiatiques. Les pays membres de l'Union Européenne ont promis de créer un fonds de 25 millions de US$ pour venir en aide aux pays asiatiques[9]. Les chefs d'Etats et de gouvernements de l'UE ont ainsi voulu montrer qu'ils n'entendaient pas être de simples spectateurs mais aussi des acteurs sur la scéne asiatique[10]. Le premier ministre britannique, M. Tony Blair a déclaré lors de l'ouverture du sommet: "Nous ne sommes pas des amis de passage, uniquement là quand ça va bien"[11]. Même si elle connaît actuellement des crises domestiques, tant économiques que politiques, les grandes puissances ne peuvent pas négliger cette organisation régionale qui joue un rôle majeur pour assurer la stabilité de l'Asie du sud-est.

2- Le système de sécurité coopérative

L'Asie du sud-est est attirante par son dynamisme économique et politique; de surcroît, les efforts de l'ASEAN, en matière de sécurité régionale, ont abouti à des régultats concrets. Au niveau de la sécurité proprement dite, on constate qu'il existe deux entités traitant de sécurité régionale: l'ARF, qui dépend des gouvernemnts des pays membres, et le "Council on Security Cooperation in Asia-Pacific", qui est une ONG à caractére semi-officiel. Au niveau économique régional, on trouve également deux entités différentes: l' "Asia-Pacific Economic Cooperation" (APEC), qui relève des Etats membres, et le "Pacific Economic Cooperation Council" (PECC) ainsi que d'autres ONG,

---

9 *China Times* (April 3, 1998), p.10.

10 Patrice de Beer et Lucas Delattre, "L'Europe veut être actrice et non plus spectatrice sur la scène asiatique", *Le Monde hebdomadaire* (11 avril 1998), p.4.

11 *Ibid*.

comme le "Pacific Basin Economic Council" (PBEC), créé en 1967, et la "Pacific Trade and Development Conference" (PAFTAD), établie en 1968. Ces deux dernières organisations sont de nature non-officielle, mais le PECC, auquel participent des représentants de gouvernements, des milieux académiques et du secteur privé a plutôt un statut semi-officiel.

a- Le système de sécurité collective

La fin de la guerre froide a marqué le commencement d'une autre étape dans l'évolution des relations internationales. L'esprit de coopération dirige l'interaction des pays asiatiques, mais, comme nous l'avons indiqué précédemment, il existe toujours, en Asie-Pacifique, des crises potentielles issues de la guerre froide. La Chine de Pékin, qui cherche à imposer son influence dans la région, est concernée par la plupart de ces conflits latents. Le déclin du rôle régional de la Russie a laissé un espace vide dans le système de l'équilibre des pouvoirs en Asie-pacifique et la Chine populaire est ainsi automatiquement devenue la remplaçante de l'ancienne Union Soviétique.

Pour faire entrer la Chine populaire dans les mécanismes de dialogue et de coopération, plusieurs initiatives ont été proposées en vue de la création d'une organisation de sécurité collective:

- l'etablissement d'une "Conférence sur la coopération de sécurité en Asie" (CSCA), similaire à la CSCE;
- l'extension des fonctions de l'APEC, d'ordre économique, à la sécurité et à la politique;
- la création d'un forum de sécurité après la conférence des ministres de l'ASEAN (ASEAN Post-ministerial Conference-APMC)[12].

Etant donné que la CSCE est compétente non seulement en matière de dialogue sur la sécurité, mais également en matière de droits de l'homme et d'affaires humanitaires, l'idée de l'instauration d'une CSCA fut rejetée par les pays membres de l'ASEAN de crainte que les pays occidentaux n'interviennent dans leurs affaires internes liées aux droits de l'homme. Ils se sont également inquiétés d'un risque de domination des grandes puissances au sein de la CSCA[13].

Les Etats-Unis ont suggéré que le rôle de l'APEC ne devrait pas se limiter à la discussion des problèmes économiques mais qu'elle pourrait intervenir sur les questions politiques et de sécurité. Lors de sa visite au Japon, en juillet 1993, le Président Clinton a

---

[12] Eiichi Furukawa, *ASEAN Regional Forum; A Process for Confidence Fermentations*, paper presented to the 8th Asia Pacific Round Table, organized by the ASEAN Institute of Strategic and International Studies, Kuala-Lumpur, 6-8 June, 1994, p.2.

[13] David B. Dewitt, *ibid.*, pp.25-29.

proposé l'instauration d'une nouvelle communauté du Pacifique, dont les trois piliers seraient; (i) la sécurité régionale, (ii) la libéralisation des échanges commerciaux, (iii) la promotion de la démocratie et des droits de l'homme[14]. Mais M. Clinton n'a pas assorti de mesures concrètes l'éventuelle réalisation de ce projet. Il s'en est finalement tenu à l'évocation d'un élargissement de la discussion aux sujets politiques et de sécurité au niveau des sommets de l'APEC. La Chine populaire s'est opposée à cette idée qui aurait permis à Taiwan de participer à ces discussions; opposition partagée par l'ASEAN qui ne souhaitait pas une domination américaine au sein de l'APEC.

Les pays de l'ASEAN, souhaitant conserver la responsabilité de l'élaboration du système de sécurité régionale, préfèrent évidemment la solution de l'APMC. A l'issue de la réunion des ministres des pays de l'ASEAN, en juillet 1991 à Kuala-Lumpur, le communiqué conjoint précisait que la Conférence post-ministérielle de l'ASEAN est la "base appropriée" pour discuter des affaires de paix et de sécurité regionales[15]. En juillet 1993, lors de la réunion, à Singapour, des ministres de l'ASEAN, il a été décidé que l'ARF aurait lieu en juillet 1994 à Bangkok et que l'agenda serait centré sur les questions politiques et les problèmes de sécurité.

Dix-sept pays et une ONG participèrent à ce premier forum. Outre les six pays membres de l'ASEAN, l'Australie, le Canada, la Corée du sud, les Etats-Unis, le Japon, le Laos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Union Européenne et le Vietnam y assistérent en tant qu'observateurs, alors que la Russie et la Chine étaient des "invités particuliers".

Trois ans plus tard, à la mi-97, l'ARF réunissait déjà 21 membres[16]. Création des gouvernements, il instaure un dialogue entre délégations gouvernementales, notamment sur les problèmes de sécurité. En raison de la ferme opposition de Pékin, la République de Chine n'est pas admise à l'ARF.

Les membres de l'ARF ont centré leurs travaux sur la diplomatie préventive et la promotion de la confiance mutuelle (confidence building measures-CBM). Au cours de la deuxième réunion des ministres, tenue à Brunei, les participants ont décidé de privilégier trois approches: (i) la promotion de la CBM, (ii) la promotion de la diplomatie préventive, (iii) l'intensification des études sur la résolution des conflits ("strengthening of approaches to solving conflicts")[17]. Depuis lors, l'ARF a accompli un travail fructueux. La promotion de la CBM a eu des résultats puisque lors de la 3ème réunion des ministres,

---

[14] Furukawa, *op. cit.*, p.2.

[15] Desmond Ball, *CSCAP: Its Future Place in the Regional Security Architecture*, paper presented to the 8th Asia Pacific Round Table, organized by the ASEAN Institute of Strategic and International Studies, Kuala-Lumpur, 6- June, 1994, p.13.

[16] *L'Etat du monde 1999* (Paris: Editions La Découverte, 1999), p.615.

[17] Defense Agency, *Defense of Japan 1998* (Tokyio: The Japan Times, 1998), p.170.

en 1997 en Indonésie, les mesures concrètes présentées par un groupe d'experts ont été soutenues et adoptées. En outre, à l'occasion de la 4ème réunion ministérielle, en 1997 en Malaisie, une étude sur la diplomatie préventive a été confiée à un groupe de travail[18].

On constate, toutefois, que les mesures en vue de l'établissement de la confiance mutuelle, qui n'ont pas de caractère contraignant sont difficiles à mettre en oeuvre. Le mécanisme multilatéral de l'ARF vise, en particulier, la Chine populaire; or, celle-ci, considèrant toutes les informations militaires comme confidentielles, a toujours été très réticente à les rendre publiques. Sous la pression de l'ARF, la Chine de Pékin a finalement publié, en1995, un livre blanc sur sa défense nationale, qui est certainement très partiel[19]. Le rôle de l'ARF en faveur du maintien de la stabilité reste, toutefois, important, quelles que soient les limitations de ses accomplissements.

L'ARF étant gouvernemental, constitue le mécanisme multilatéral de la "première piste". Il est secondé par un mécanisme de "deuxième piste", le CSCAP, une ONG ayant un caractère semi-officiel, les membres du CSCAP comprenant des représentants des gouvernements et des milieux académiques. Le CSCAP, créé en 1993 par des instituts de recherche sur la sécurité et les relations internationales, se considère comme le "think-tank" de l'ARF, bien que ce dernier n'ait été établi qu'en 1994.

Au départ, la Chine populaire et Taiwan n'en font pas partie bien que les membres du comité permanent les aient invités à rejoindre le CSCAP et à participer à ses travaux. Pékin, soulignant avec force que les problèmes de sécurité impliquent la souveraineté, qualité qu'il dénie à Taiwan, s'y est farouchement opposé. Après de multiples efforts des Etats-Unis, la Chine populaire a finalement accepté que des représentants de Taipei puissent y participer à titre individuel. Le comité permanent s'est rangé à la position de Pékin et a décidé, en décembre 1995, d'admettre la Chine populaire comme membre et d'autoriser la participation aux groupes de travail de représentants de Taiwan en qualité d'experts individuels. Les pays du sud-est asiatique ont fait pression pour que cette décision soit prise rapidement, les travaux du comité risquant d'être insignifiants et vains sans la participation de la Chine populaire. Par ailleurs, le CSCAP souhaitait être admis comme observateur à l'ARF et Pékin aurait pu opposer son véto à cette demande si ses conditions de participation au CSCAP n'avaient pas été acceptées. Consciente de sa puissance et de la situation de dépendance, dans cette affaire, des pays du sud-est asiatique, la Chine populaire a adopté une position de plus en plus rigide à l'égard de la participation de Taiwan, exigeant d'approuver la liste des experts taiwanais invités.

L'objectif du CSCAP est de proposer de nouvelles idées et de nouveaux moyens

---

[18] *Ibid*., pp.171-172.
[19] IFRI, *Ramses 99* (Paris: Dunod, 1998), p.102.

pour renforcer la coopération en matière de sécurité en Asie-Pacifique, de promouvoir des recherches académiques portant sur ce même domaine et d'apporter un soutien à l'ARF par le biais d'études, d'enquêtes, de rapports...[20]. Actuellement le CSCAP a créé quatre groupes de travail:

- études sur les idées de sécurité compréhensive et de séurité coopérative;
- recherches sur la coopération maritime en Asie-Pacifique;
- études sur la transparence militaire, la création de relations de confiance et de sécurité;
- intensification de la coopération en matière de sécurité dans le Pacifique nord.

Les résultats de ces travaux ont été positifs et ont été soumis à l'ARF. Le CSCAP a permis aux représentants des gouvernements et des institutions académiques, des échanges de vues qui faciliteront la compréhension entre les pays, qu'ils entretiennent des relations amicales ou hostiles. Il est plus souple que l'ARF et pourrait donc contribuer à créer une ambiance favorable à l'aboutissement des efforts des gouvernements; on peut dire que le CSCAP prépare le terrain pour l'ARF, ce qui justifie l'intérêt de la "deuxième piste".

b- Le système de coopération économique

Dès les années 60, les pays du bassin Pacifique avaient entrepris des efforts pour promouvoir une coopération économique. L'initiative en revient essentiellement au secteur privé qui est à l'origine de la création de différentes ONG. En 1967, certains dirigeants des secteurs privés américain, australien, canadien, japonais et néo-zélandais ont établi le PBEC et, en 1968, les milieux académiques spécialistes de l'économie ont créé le PAFTAD qui organise, tous les 18 mois, une conférence au sein de laquelle des experts discutent de la politique économique de la région et présentent des propositions aux gouvernements[21].

Plus importante encore, a été la création du PECC, en 1980, qui rassemble des représentants des gouvernements, du secteur privé et des institutions académiques[22]. Son objectif vise à étudier les moyens d'améliorer la coopération économique et technique régionale. Depuis sa création, une délégation de Taiwan, admis comme observateur, a participé à la conférence du PECC. Ce n'est, toutefois, qu'en septembre 1986, que la République de Chine à Taiwan fut admise comme membre du PECC, en même temps

---

[20] Desmond Ball, *op. cit.*, p.18.

[21] Lin Ching-hsium, "L' état et les perspectives de la coopération économique dans le bassin Pacifique", rapport présenté au colloque sur la coopération économique dans le bassin Pacifique, organisé le 20 juin 1990 à Taipei par le PECC et le PBEC, p. 3-7.

[22] Ministère des affaires étrangères, *Le livre blanc de la diplomatie - les relations extérieures et l'administration diplomatique* (Taipei: Ministère des affaires étrangères, 1992), p.250.

que la Chine populaire. Mais le nom du comité national a dû être modifié en "Chinese Taipei Pacific Economic Cooperation Committee"[23].

Les activités du PECC sont importantes; les dix groupes de travail (task force) ont réalisé de nombreuses études sur divers problèmes économiques, monétaires, financiers, agricoles, écologiques, de transports, de communications, de ressources humaines, des nations insulaires du Pacifique sud, etc, qui ont été immédiatement soumises à l'attention des gouvernements de chaque pays par le biais de leurs représentants. Bien que Pékin, utilisant notamment des prétextes protocolaires, ait soulevé de nombreuses protestations à l'egard de la participation de Taipei et se soit souvent efforcé de saboter son action, il n'a pu l'empêcher de contribuer activement et positivement aux travaux de chaque groupe. Les autres représentants au PECC ont pris leur parti de l'attitude de Pékin et savent maintenant comment débloquer la situation.

L'expérience du PECC a été très favorable au développement de la coopération gouvernementale multilatérale, surtout dans le domaine économique, qui est devenu l'absolue priorité dès la fin de la guerre froide.

En novembre 1989, le premier ministre australien, M.Robert Hawke, a pris l'initative de réunir à Canberra les pays asiatiques pour procéder à la fondation de l' "Asia Pacific Economic Cooperation" (APEC). Les membres fondateurs, réunis lors de la première conférence étaient au nombre de douze: les six pays de l'ASEAN, l'Australie, le Canada, la Corée du sud, les Etats-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande, auxquels s'étaient joints trois observateurs: l'ASEAN, le PECC et le SPF (South Pacific Forum)[24].

La naissance de l'APEC peut être considétée comme l'aboutissement des actions entreprises, pendant de longues années, par les ONG; mais elle est aussi une réponse au marché unique de l'Union Européenne. Son objectif est de promouvoir la coopération économique régionale. L'APEC est donc devenue le forum de coopération économique entre les pays riverains du Pacifique; elle constitue la "première piste" de coopération économique, le PECC, la "deuxième piste".

La République de Chine à Taiwan, Hong-Kong et la Chine populaire ont été admis, en 1991, comme membres de l'APEC. Taiwan, à cette occasion, a dû accepter d'être dénommé "Chinese Taipei". Ses ministres des finances et de l'économie peuvent participer à la conférence des ministres mais, en raison des pressions exercées par Pékin, le ministre des affaires étrangères, le premier ministre, le vice-président et le président de la République ne sont admis ni aux conférences des ministres, ni aux sommets de

---

[23] *Ibid*.
[24] *L'Etat du Monde 1991* (Paris: Editions La Découverte, 1990), p.375.

l'APEC. Etant donné que l'APEC est favorable à la promotion des relations multilatérales de tous ses membres, Taipei a accepté ce statut particulier, proposé par la Corée du sud, lors de la conférence des ministres, tenue à Séoul en 1991.

Le sommet de l'APEC, qui a eu lieu pour la première fois à Seattle, en 1993, est une réunion informelle à laquelle participent les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres, à l'exception de Taiwan. L'APEC, dont le secrétariat genéral est situé à Singapour, a mis sur pied dix groupes de travail publiant des études sur des sujets très diversifiés: échanges commerciaux, investissements, transferts de technologie, gestion multilatérale des ressources humaines, coopération régionale en matière d'énergie, protection des ressources maritimes, communications, pêche, transport et tourisme, etc. Tous ces groupes de travail organisent régulièrement des réunions de consultation et des séminaires qui permettent un dialogue suivi des délégués gouvernementaux, mais les suggestions proposées n'ont pas de caractère contraignant, même si elle sont adoptées par la conférence des ministres. L'APEC ressemble donc beaucoup à une OCDE du Pacifique.

Au cours du premier sommet, à Seattle, le président Clinton a lance l'idée de libre-échange pour se présenter en partenaire privilégié de la zone de croissance asiatique[25], mais c'est seulement au sommet de Bogor, en Indonésie (14 et 15 novembre 1994) que la décision a été prise de créer une zone de libre-échange trans-pacifique (TAFTA) d'ici à 2020[26]. Les pays industrialisés peuvent la réaliser d'ici à 2010 et le gouvernement japonais a récemment avancé l'idée de constituer une telle zone avec la Corée du sud et Taiwan.

La crise monétaire et économique qui a éclaté en 1997, a affecté presque tous les pays asiatiques. La dévaluation monétaire a plongé les petits tigres, les quatre dragons et le Japon dans une situation difficile. Lors du cinquième sommet de l'APEC, à Vancouver, les 18 pays membres ont débattu de cette crise financière sans que les divergences de vue entre pays riches et pays émergents puissent être aplanies[27]. Bien que Taipei ait proposé de créer un fonds pour aider les pays du sud-est asiatique à surmonter la crise, certaines grandes puissances comme les Etats-Unis et le Japon ont rejeté cette offre en attendant qu'elle puisse être étudiée par un groupe de travail.

L'APEC offre un forum de réflexion et de dialogue aux pays de la région Asie-Pacifique et favorise la coopération multilatérale en matière économique. Même si son action n'est pas comparable à celle de la Banque asiatique de développement, elle

---

[25] *L'Etat du Monde 1995* (Paris: Editions La Découverte, 1994), pp. 404-405.
[26] *L'Etat du Monde 1996* (Paris: Editions La Découverte, 1995), p.84.
[27] *L'Etat du Monde 1999* (Paris: Editions La Découverte, 1998), p.60.

peut fournir des occasions aux experts gouvernementaux, aux ministres, voire aux chefs d'Etats et de gouvernements, de concilier leurs politiques économiques pour promouvoir le développement et contribuer ainsi à maintenir la stabilité de chaque pays et de la région tout entière.

Les analyses précédentes permettent d'avoir un aperçu général sur le concept de sécurité et la pratique du maintien de la paix en Asie-Pacifique.

L'idée de sécurité coopérative est la base essentielle de l'action des pays membres de l'SEAN en matière de sécurité. Elle correspond tout à fait au contexte régional et à la volonté de ces pays d' éviter la domination des grandes puissances, comme les Etats-Unis ou la Chine populaire, dans les institutions multilatérales concernant la sécurité.

En fait, ces grandes puissances ne s'intéressent guère à la création d'un système multilatéral. Elles préfèrent établir des relations bilatérales. Or, l'idée de sécurité coopérative n'exclut pas les arrangements bilatéraux existants. La compatibilité et la complémentarité des efforts bilatéraux et multilatéraux, ou de la "première piste" et de la "deuxième piste", constituent l'essence même du concept de sécurité coopérative. L'existence harmonieuse de diffèments systèmes de sécurité en Asie-Pacifique n'est donc pas inconcevable.

Le maintien de systèmes classiques d'alliances est important pour le maintien de la paix dans la région. Etant donné que l'emploi de la force est le moyen ultime de résolution des conflits ou des litiges, un système d'alliances bilatérales, en l'absence, en Asie, d'un système collectif de type OTAN, reste indispensable.

Pendant la guerre froide, l'Union Soviétique était l'adversaire numéro un des pays libres. Depuis son effondrement, ce role est dévolu à la Chine populaire car elle est impliquée dans toutes les crises potentielles de la région comme la péninsule coréenne, le détroit de Taiwan, la mer méridionale de Chine, le Cambodge, etc. Aussi, les alliances conclues par les Etats-Unis avec le Japon, la Corée du sud, les Philippines, ainsi que celle, implicite, avec la République de Chine à Taiwan, constituent-elles un système d'endiguement capable de dissuader l'aventurisme de Pékin. Le renforcement de l'alliance nippo-américaine et le projet TMD (Theater Missile Defense) en Asie du nord-est, ont provoqué de vives réactions de la part de Pékin, mais que l'arrivée de deux porte-avions américains ait immédiatement mis fin, en mars 1996, à ses tirs de missiles dans le détroit de Taiwan illustre le rôle déterminant des systèmes d'alliances en matière de sécurité et de stabilité régionale.

Le "partenariat stratégique" bilatéral est un moyen efficace pour établir de bonnes relations entre deux pays determinés mais, surtout, il permet aux adversaires présumés

d'engager un dialogue et de collaborer en matière de sécurité. Ce partenariat est donc important pour la sécurité, même s'il est fragile; il contribue à la compréhension mutuelle, à la transparence militaire des deux partenaires et à la détente de leurs relations. La Chine populaire aurait critiqué ce système dans la mesure où des pays partenaires ne l'auraient pas constamment soutenue. Par exemple, la Russie est contrainte de se plier à certaines exigences des Occidentaux puisqu'elle a besoin de leurs aides bilatérales ou de celle du Fonds Monètaire International. De la même facon, les Etats-Unis "oublient" facilement leurs rapports de partenariat stratégique avec la Chine populaire lorsque des litiges surviennent entre Washington et Pékin. En fait, les rapports de partenariat stratégique ne constituent pas un système d'alliances. Chaque pays a ses intérêts propres qui peuvent le conduire, d'une manière parfaitement rationnelle, à limiter la portée de ce partenariat. La Chine, malgré ses critiques, n'agit pas autrement.

En ce qui concerne les litiges territoriaux de la mer méridionale de Chine, Pékin a réussi à éviter tout débat sur cette question dans le cadre contraignant de l'ARF pour engager des pourparlers directs avec les pays impliqués. Cette manipulation n'est dictée que par ses intérets propres. De la même manière, bien que la Chine populaire exprime régulièrement sa volonté de coopérer au sein des structures régionales, elle apparaît constamment tentée par une politique de blocage ou de dialogue direct, notamment avec les Etats-Unis. Récemment, l'incident tragique de l'ambassade chinoise à Belgrade, atteinte par un missile americain pendant la nuit du 7 au 8 mai, a incité Pékin à encourager des manifesatations anti-américaines[28]. Les Etats-Unis ont presenté des excuses. Ce traitement bilatéral du problème montre que Pékin et Washington partagent le même sentiment en ce qui concerne le partenariat stratégique et que ce dernier n'est en rien comparable à une alliance.

Quant au système multilatéral, il est encore assez difficile d'evaluer sa portée et ses contributions; il a, toutefois, abouti à certains résultats en matière de coopération économique. Comme l'indique le livre blanc de la défense du Japon: "l'ARF, dans la situation présente, ne peut pas être qualifié de structure de sécurité régionale, à l'instar de ce qui existe en Europe, mais l'ARF est extrêmement important parce qu'il est, dans la région Pacifique, la seule organisation concernant la sécurité à laquelle participent les ministres de nombreux pays; en même temps, il permet la participation de fonctionnaires de la défense nationale de divers pays. On doit donc prêter une grande attention à l'évolution du fonctionnement de l'ARF"[29].

Si l'ARF ne peut encore être comparé à l'OSCE, c'est parce qu'il est, par sa nature

---

[28] Anne Loussouan, "Les apprentis sorciers de Pékin", in *L'Express*, No 2498 (du 20 au 26 mai 1999), p.29.

[29] *Defense of Japan 1998*, p. 62.

même, confronté a des difficultés créées par les grandes puissances, notamment la Chine populaire. Cette dernière est parfaitement consciente que les mécanismes multilatéraux sont défavorables à son emprise sur la région. Toutefois, l'approche de type ASEAN de résolution des conflits, sur le mode d'une coopération volontariste, que véhicule l'ARF, a clairement séduit Pékin. C'est pourquoi son engagement régional se caractérise par un mélange d'enthousiasme et de précaution. Mais, le plus souvent, Pékin s'efforce, en ce qui concerne les litiges qui l'opposent à d'autres pays, de se soustraire aux pressions collectives qui pourraient s'exercer à son encontre au sein de l'ARF. L'exemple de la mer de Chine méridionale en est une évidente illustration, de même que son refus, au nom de la souveraineté, de toute discussion, au sein de l'ARF, de la tension dans le détroit de Taiwan. L'ARF a, toutefois, réussi à contraindre la Chine populaire de publier un livre blanc sur la défense qui, aussi incomplet soit-il, constitue un indéniable succés de l'action collective.

Le problème de la participation de la République de Chine à Taiwan se pose en termes particuliers. Pékin s'y oppose farouchement et, au nom de la souveraineté, ne permet pas à Taiwan d'adhérer à l'ARF ni au CSCAP. Mais l'ensemble des pays d'Asie-Pacifique constitue une collectivité inséparable du point de vue de la sécurité régionale. Il existe donc une lacune dans la stratégie globale des Etats-Unis à l'egard de la région qui peut compromettre sa stabilité. Il existe des traités d'alliance entre les Etays-Unis et le Japon ou la Corée du sud; il existe également l'ARF, l'ASEAN et l'ANZUS pour l'Asie du sud-est et le Pacifique sud. En revanche, aucun arrangement n'existe pour le détroit de Taiwan où la Chine populaire exerce la plus forte pression et manifeste la volonté d'utiliser la force armée pour annexer Taiwan. La possibilité d'inclure Taiwan dans des mécanismes multilatéral et bilatéral est donc une question particulièrement importante. Les nouvelles directives de l'alliance nippo-américaine contribuent, dans une certaine mesure, à remédier à cette lacune, mais, pour apaiser la méfiance de Pékin, elles laissent planer une certaine ambiguité sur la définition des alentours du Japon". De plus, l'inclusion de Taiwan dans le TMD serait évidemment de nature à renforcer la défense de Taiwan contre une invasion possible de la Chine populaire.

Quant aux mécanismes multilatéraux, il serait souhaitable que Taipei puisse également y contribuer, comme il le fait au sein de l'APEC ou du PECC.

La stucture multilatérale de coopération économique est beaucoup plus souple et beaucoup plus ouverte puiqu'elle permet à tous les pays de dialoguer et de collaborer; en outre, ses décisions ne sont pas contraignantes. L'OCDE reste le modéle de l'APEC; on ne peut donc pas espérer de cette dernière une action et des résultats comparables à ceux de l'Union Européenne ou même de l'Accord de libre-echange nord-américain (NAFTA). Toutefois, depuis la crise financière de 1997, l'APEC, bien qu'elle n'ait pu prendre des mesures concrètes pour tenter de l'enrayer, a été, pour les pays membres, un moyen de

dialogue et d' échanges en vue de trouver des solutions efficaces à ces difficultés économiques, notamment par le biais de rencontres régulières entre les plus hauts responsables des pays concernés.

Si la République de Chine à Taiwan subit une discrimination dans le domaine politique, ses représentants ont pu et peuvent contribuer activement à l'action de l'APEC. La crise financière a touché tous les pays d'Asie, mais Taiwan a été l'un des moins affectés et il a été également l'un des rares membres de l'APEC à avoir proposé de tendre la main aux pays du sud-est asiatique. Tous les pays riverains du Pacifique étant membre de l'APEC, peut-être pourra-t-on envisager, un jour, de développer parallèlement un mécanisme de coopération politique à l'instar de ce qu'on fait les pays européens. Mais il est encore trop tôt pour présenter cette idée.

Le régionalisme est l'une des particularités de l'après-guerre froide, de même que la globalisation ou mondialisation. Ces deux phénoménes paraissant contradictoires, beaucoup d'observateurs ont pensé que ces deux tendances conduiraient à un affrontement. En fait, le régionalisme développé en Asie-Pacifique n'est pas nécessairement opposé à la mondialisation et le PECC a pu proposer le concept de "régionalisme ouvert" (opening regionalism) qui est devenu l'une des directives de la construction économique régionale. Cette idée conduira-t-elle a un régionalisme asiatique particulier?

亞太區域安全概念及維持和平的實務

蔡政文

摘　要

亞太地區在後冷戰時期，仍遺留下歷史未決的問題，因此，亞太區域潛存者許多衝突爆發的危機，例如朝鮮半島、台海地區、南海地區等。而這些潛在危機皆與中共密切有關，尤其當中共綜合國力逐步提升，且有意圖稱霸亞太的情形下，更使亞太安全面臨挑戰。除了強權外，亞太國家致力於尋求雙邊及多邊的機制，以便加強區域穩定，維持區域和平。

不過，亞太國家對於區域安全的概念有新的取向，除了傳統的軍事安全理念外，復提出全方位安全、共同安全及合作安全，並基於此，而推動多邊安全論壇、多邊經濟合作等機制的建立。

本文將在第一部分探討維持亞太區域穩定的不同理念：傳統安全的概念及廣義的安全觀念是主要焦點。在第二部分將分析維護亞太區域和平的實務：玲就雙邊層面可分成雙邊同盟及雙邊戰略夥伴關係；麦就多邊從面可區分多邊同盟及合作安全體系(集體安全體系、經濟合作體系)。最後一部份，也就是結論中評估及展望亞太區域安全的機制及未來。